



PRÉFET DE L'AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Appel à la vigilance à la veille du 14 juillet.

Rodez, le 10/07/2020

A la veille du week-end prolongé du 14 juillet, la préfète de l'Aveyron souhaite appeler chacun à la vigilance et au respect des gestes-barrières en particulier dans les lieux de rassemblements autorisés.

Elle rappelle que le virus est toujours présent en Aveyron, même si la situation est tout à fait maîtrisée à ce jour, et que le civisme de nos concitoyens, qui ne doit pas se relâcher pendant les vacances, reste la meilleure des préventions contre une dissémination du virus.

Elle incite les organisateurs des rassemblements autorisés, de même que les cafés et restaurants qui attirent davantage de monde en cette période, à respecter scrupuleusement les protocoles sanitaires en vigueur et à les rappeler à nos concitoyens.

Par ailleurs et afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens et prévenir de graves troubles à l'ordre public à l'occasion de la fête nationale, la préfète de l'Aveyron vient de prendre deux arrêtés d'interdiction temporaire en vigueur du mardi 14 juillet 2020 à 9h00 au mercredi 15 juillet 2020 à 8h00.

Le premier arrêté concerne l'ensemble du département de l'Aveyron, et, interdit :

- la vente, le transport, le port et l'usage de matières dangereuses, les produits inflammables ou chimiques,
- le port, le transport, sans motif légitime, d'armes et munitions et d'objets pouvant constituer une arme,
- la vente, l'achat, la détention et l'utilisation d'artifices pyrotechniques par les particuliers sur la voie publique,
- la vente à emporter de boissons alcoolisées du 3e au 5e groupe et la consommation de ces boissons en réunion sur le domaine public.

Contacts presse

Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30
Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr



Le deuxième arrêté concerne particulièrement la commune de Rodez, où sont interdits :

- tout rassemblement ou manifestation sur la voie publique, non déclarés dans les délais impartis, sur les zones suivantes : la place des Rutènes, l'avenue Victor Hugo, le jardin public du foirail, la rue Combarel, la place d'Armes, la rue Planard et le boulevard du 122e régiment d'infanterie.

Contacts presse

Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30
Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr

